Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **40 (1911)**

Heft 5

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

III

Revue des Familles. — *Sommaire du numéro du 11 février.* — Imprimerie H. Butty et Cie, Estavayer.

Les poupées. — La fin des coups d'épingles. — Sous la coupole. — M. Eugène de Girard. — Sœur Charitas. — Chronique de la semaine. — Petites nouvelles. — Chronique théâtrale. — Couchants (poésie). — Bulletin bibliographique. — Feuilleton : Le châtiment d'une mère. — Variété : Pour une rose. — Inventions. — Dors grand'père (poésie). — Savoir vivre. — Sports. — Causerie médicale. — Corbeille à ouvrage. — Connaissances utiles. — Recettes de cuisine. — Pour amuser les enfants.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — *Mutualité scolaire.* — Le 2 février dernier, la population de Charmey a eu la bonne fortune d'entendre une très intéressante et instructive conférence sur la question des mutualités scolaires. Pendant plus d'une heure, l'habile et compétent conférencier, M. Barbey, chef de service à l'Instruction publique, a captivé son auditoire par une agréable causerie sur l'origine, le but et les grands avantages de la mutualité à l'école primaire.

Les représentants du Conseil communal et de la Commission scolaire, les maîtres et maîtresses au complet, un grand nombre de parents ainsi que les élèves des classes supérieures de garçons et de filles assistaient à la séance. Les Autorités et les membres du corps enseignant sont unanimement favorables à la mutualité. C'est dire qu'à Charmey on comprend la grande importance de l'épargne unie à l'appui mutuel. Le district de la Gruyère comptera donc sous peu une nouvelle section de « Jeunesse prévoyante ». Honneur à la vaillante population de Charmey !

Espérons que d'autres centres importants ne tarderont pas à s'organiser, et cela, avant l'entrée en vigueur de la future loi fédérale sur les assurances qui prévoit le subventionnement des caisses mutualistes. V. J.

— Une disparition rapide des anciens bâtiments scolaires s'observe depuis quelques années. De nombreuses localités rivalisent d'ardeur pour remplacer leur maison d'école démodée par un édifice en rapport avec l'importance attribuée aujourd'hui à l'instruction populaire. Partout l'on s'efforce de construire des bâtiments pourvus de tout le confort moderne, en observant cependant une certaine économie.

La commune d'Arconciel vient de prouver qu'il est possible de bâtir dans ces conditions. Grâce à l'habileté de M. Gross,

député, la localité possède maintenant un grand et beau bâtiment scolaire. Cette construction occupe le plus bel emplacement du village; l'orientation en est excellente. Les salles de classes, décorées et meublées avec goût, sont abondamment éclairées. Les logements, corridors et vestibules sont des plus spacieux.

Il y a quelques semaines, une soirée familière réunissait les autorités d'Arconciel et les principaux maîtres d'état qui ont travaillé à la construction du bâtiment. La direction des travaux s'est déclarée pleinement satisfaite des maîtres et ouvriers. MM. Pittet, père et fils, les excellents entrepreneurs de Corpataux, ont été particulièrement félicités.

— Grâce au dévouement du corps enseignant et des autorités de Bellegarde, il a été créé dans cette localité une institution vraiment sociale : une caisse d'épargne scolaire. On a adopté le même système que dans la Singine.

La jeune association compte déjà 120 membres et il a été versé 167 francs au fonds d'épargne. C'est un beau commencement et les heureux effets de cette utile institution se feront certainement sentir d'ici à quelques années pour le plus grand bien de notre population.

— Le jury chargé d'examiner les projets de la nouvelle maison d'école du Bourg s'est réuni à Fribourg. Douze projets lui ont été soumis. Trois prix ont été décernés : le premier (1,500 fr.) a été attribué à M. Rodolphe Spielmann, architecte pour son projet : *Tres faciunt collegium ;* le second (850 fr.) a été accordé à M. Alphonse Andrey, architecte à Fribourg, pour son projet *Tonton;* le troisième prix (650 fr.) a été décerné à M. Troller, professeur, et à M. Dumas, étudiant architecte au Technicum, pour leur projet *Esthétique.*

— A Saint-Ours vient de mourir, dans la force de l'âge, M. Jean Bæriswyl, ancien instituteur et ancien député. M. Jean Bæriswyl ne fit partie du Grand Conseil que pendant une seule législature, de 1891 à 1896.

Berne. — Les autorités scolaires et le corps enseignant de la ville de Berne ont célébré samedi 4 février les fêtes Pestalozzi. Le professeur Dürr a fait une conférence sur l'instruction ancienne et moderne et la journée a été clôturée par une réunion familiale au Schaenzli.

Zurich. — Le professeur Dr Fritz Medicus, de Stadt-Lauringen (Bavière) actuellement privat-docent de philosophie à l'Université de Halles-sur-S., est nommé professeur de philosophie et de pédagogie à l'école polytechnique fédérale à Zurich.

Angleterre. — Les tribunaux d'enfants fonctionnent depuis plus d'un an en Angleterre.

C'est exactement le 1er janvier 1910 qu'est entrée en vigueur cette loi tutélaire qu'on a appelée ici : « La Charte des enfants. » Tout d'abord elle prend les bébés à leur enfance et s'efforce de veiller à ce qu'ils ne reçoivent pas la mort de ceux de qui ils ont reçu la vie. L'habitude de fumer était devenue un fléau chez les enfants, la nouvelle loi interdit l'usage du tabac aux jeunes gens au-dessous de 16 ans. Parmi ces dispositions, les plus importantes sont celles qui se rapportent à la suppression des crimes et délits commis par les enfants. La peine de la prison est abolie pour eux. C'est-à-dire que les jeunes gens et les jeunes filles au-dessous de 16 ans ne reçoivent plus que les châtiments qui les mettent à l'abri de la contagion des prisons ordinaires. On a établi pour les enfants des tribunaux distincts de ceux qui existent pour les adultes. Le jour où ces tribunaux ont fonctionné pour la première fois le magistrat de Westminster a vu amener devant lui (le banc des prévenus n'existe pas dans ces prétoires paternels) trois gavroches accusés du crime odieux d'avoir emporté une boîte à lait que le laitier venait de déposer à la porte d'une maison. C'était, disaient les prévenus, pour donner du lait au bébé qui n'en avait pas à la maison. Le magistrat donna aux jeunes délinquants le bénéfice de cette circonstance atténuante, et les envoya chez eux après leur avoir adressé une paternelle remontrance.

Serbie. — Un maître d'école serbe vient d'imaginer une assez originale méthode d'enseignement : celle de l'alphabet en chocolat. Il remet à ses petits élèves des lettres moulées en chocolat, et dès que l'un d'entre eux est parvenu à composer son nom avec ces caractères comestibles, il est autorisé à les manger. L'appât de la friandise surexcite ces petits cerveaux, et il paraît qu'en trois jours à peine les élèves reconnaissent toutes les lettres et composent de nombreux noms.

On s'occupe beaucoup en ce moment des soldats français illettrés. Voilà une méthode d'enseignement qui les séduirait peut-être, bien qu'adultes ! Après tout on pourrait inaugurer la médaille en chocolat.

On sollicite le premier bienfait; on exige le second, et souvent le troisième est arrivé que la reconnaissance est encore en chemin.